

Bulletin d'information COVID-19 en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire Mardi 17 mars 2020 à 21h30

313 CAS CONFIRMÉS **EN OCCITANIE**

80 hospitalisations en cours. dont 32 en réanimation

5 décès

Stade 3 de l'épidémie :

Le virus circule largement dans la population. La stratégie repose sur l'atténuation des effets de l'épidémie. La vie du pays doit continuer et notre pays gère l'épidémie. La France s'appuie sur un système de santé efficace.



- 48 cas en Haute-Garonne
- 38 cas dans l'Aude
- 32 cas dans le Gard
- 16 cas en Aveyron
- 14 cas dans les Pyrénées-Orientales
- 11 cas dans le Tarn
- 9 cas dans le Gers
- 8 cas en Lozère
- 7 cas en Tarn-et-Garonne
- 6 cas dans les Hautes-Pyrénées
- 3 cas dans le Lot
- 2 cas en Ariège

LES **INFORMATIONS** UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus



En bref: les infos du jour

Restez chez vous: la consigne est à respecter partout, pour ralentir la progression du virus et ainsi sauver des vies.



Centres de consultations COVID-19: pour éviter les contagions dans les salles d'attente des médecins généralistes, des consultations dédiées aux patients présentant des symptômes modérés du COVID-19 se mettent en place en Occitanie, sous l'impulsion des Conseils de l'Ordre des médecins et avec l'appui de l'URPS Médecins et de l'ARS Occitanie.

24/24



Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (video)



Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs... www.gouvernement.fr/info-coronavirus www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus Suivi épidémiologique:

www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter:

@gouvernementFR @MinSoliSante @AlerteSanitaire @ARS OC

PRATIQUE

Hôpitaux et EHPAD

Pour protéger nos ainés et les personnes hospitalisées, les visites sont suspendues dans tous les FHPAD et limitées en établissements hospitaliers.

Education nationale

Consultez les recommandations du Ministère de l'Education nationale et de vos Rectorats à Montpellier et à Toulouse.

Arrêts de travail

Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents. Voir les modalités sur www.ameli.fr